
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **ROLANDE OUELLON & SERGE MUNGER ;**
(ci-après les « Bénéficiaires »)

c. **COFFRAGE NEAULT ;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

et **RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. ès qualités d'administrateur
provisoire du plan de garantie de La Garantie
des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ
Inc. ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

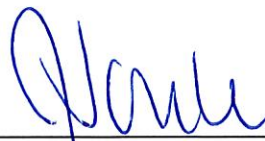
N° dossier CCAC : S19-032701-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 11 juin 2019



Julie Houle
Greffière